



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais  
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 19 décembre 2019**

**Présents :**

**Bureau :** MMES BEVIERE, DAUVILLIERS, FAUTRAT, LEVY, MM. BERTHELOT, BOUVARD, BRUNEAU, GUERINET, MAMEAUX, PETETIN, ROUSSEAU.

**Autres personnalités :** Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, M. GUILLAUME, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, M. GUERIN, Conseiller départemental.

**Absents excusés :**

**Bureau :** MM. BOURGEOIS, CITRON, MASSON, PICARD, TARTINVILLE.

**Autres personnalités :** Mme MONTEIL, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Mme REYT, Conseil régional, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme BEVILLON, Sous-préfecture de Pithiviers, Mme GOREGUES, Conseil départemental du Loiret, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 15 novembre 2019
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention
- PCAET : demande de subvention à la Région Centre-Val de Loire
- Nouvelle contractualisation pour la valorisation des travaux d'économie d'énergie par des CEE
- Recrutement d'un·e référent·e mobilité
- Préparation du Comité syndical
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE fait part de la liste des personnes excusées et précise qu'il n'y a pas de pouvoir. La Présidente accueille M. GUILLAUME, secrétaire général de la Sous-préfecture et les élus.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

**Approbation du compte-rendu du Bureau du 15 novembre 2019**

Mme BEVIERE rappelle les principaux points à l'ordre du jour du Bureau du mois de novembre : dossiers CRST (Micro-folie à Pithiviers, ALSH et espaces naturels de Flotin, portés par la CC Pithiverais Gâtinais, dossier A VOS ID par le Théâtre des Minuits), prolongation du marché BIOTOPE pour Natura 2000 et recrutement d'un·e chargé·e de mission CTEC.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

**Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention**

**- « Réhabilitation de la boulangerie de Briarres-sur-Essonne », Commune de Briarres-sur-Essonne.**

Le projet consiste à réaménager une partie du bâtiment de la boulangerie, afin de répondre à une meilleure exploitation et à la réglementation relative à l'accessibilité.

Cette rénovation est indispensable pour pérenniser et développer le chiffre d'affaires de ce commerce, seul sur la commune. La boulangerie de Briarres-sur-Essonne, gérée par M. et Mme CHAPOTOT, est stable au niveau de son chiffre d'affaires, de 100 000 € environ. La « bonne santé » de l'établissement incite la municipalité à effectuer ces travaux.

La rénovation des boiseries permettra notamment de rendre le magasin accessible aux personnes à mobilité réduite.

Alors que 10% de la population a plus de 75 ans, le respect de cette obligation est la bienvenue et ne peut que renforcer la fréquentation de son commerce par les habitants. Le projet de rénovation concourt à pérenniser ce commerce de proximité situé en zone rurale. Alors que les exploitants actuels approchent de l'âge de la retraite et qu'il conviendra, d'ici quelques années, de trouver un nouveau boulanger, tout ce qui améliore la possibilité de reprise est utile. A ce titre, une rénovation de façade ne pourrait que faciliter la future reprise du fonds de commerce, donc maintenir ce service quotidien à la population.

Le projet répond aux normes PMR.

Le coût HT du projet s'élève à 27 872,31 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 27 872,31 €.

La subvention régionale demandée est de 8 300,00 €, soit 30 %.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

**- « Aménagements sportifs à Chilleurs-aux-Bois ». Commune de Chilleurs-aux-Bois.**

La commune de Chilleurs-aux-Bois dispose actuellement d'un complexe sportif situé au sud du bourg. Cet ensemble comporte un terrain de football principal, un petit terrain d'entraînement, un gymnase, un terrain de basket extérieur, ainsi que 2 courts de tennis.

Les enfants et adolescents de la commune se retrouvent en ces lieux pour jouer et se divertir. Malheureusement, le terrain de basket extérieur est très dégradé et n'est plus utilisé.

Profitant d'un groupement de commandes avec plusieurs autres communes du département, les élus souhaitent créer un city stade qui permettrait notamment aux enfants, scolaires ou autres, de disposer d'une aire de jeux extérieure, sécurisée et adaptée aux différentes formes d'activités physiques et sportives : football, basket, volley...).

Le projet porte également sur la rénovation de 2 courts de tennis extérieurs, celui au centre bénéficiant d'une restructuration complète : revêtement de surface, clôture, accès. L'autre, plus à l'est, est à rénover au niveau de son revêtement de surface.

Le projet bénéficiera à 550 jeunes environ.

Les travaux éligibles envisagés :

Abattage des arbres dépérissant

Destruction du terrain de tennis central existant, aménagement d'une plate-forme pour l'accueil du city stade

Création du city stade

Reconstruction totale du terrain de tennis central

Rénovation du deuxième court

Le coût HT du projet s'élève à 145 392,16 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 137 182,16 €.

La subvention régionale demandée est de 27 400,00 €, soit 20 %.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

**- « Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes de Gaubertin ». Commune de Gaubertin.**

Après avoir réalisé un diagnostic énergétique du bâtiment, la commune de Gaubertin a défini un programme de travaux de rénovation énergétique pour le bâtiment de la salle des fêtes.

Les travaux concernaient l'ensemble du bâtiment.

Les travaux éligibles retenus sont les suivants :

- isolation thermique de la toiture (planchers hauts)

- isolation thermique des murs

- divers travaux préparatoires isolation et menuiseries

- menuiseries

- AMO

Le programme de travaux permet de passer de la classe énergétique C à B après travaux, soit 9 120 kwh et 640 kg de GES économisés par an.

Le coût HT du projet s'élève à 72 588,04 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 34 829,74 €.

La subvention régionale demandée est de 17 400,00 €, soit 50 %.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

## PCAET : demande de subvention à la Région Centre-Val de Loire

Mme BEVIERE rappelle le contexte réglementaire de la mise en œuvre du PCAET sur le Pithiverais, et que Gwenaëlle GHESQUIERE a été recruté en novembre pour en assurer le diagnostic et l'animation. Une subvention étant possible, dans le cadre du CRST, à hauteur de 50% des dépenses (salaires chargés et forfait de fonctionnement de 15% du montant des salaires chargés), il s'agit ici de délibérer pour permettre de solliciter la Région. La Présidente donne lecture de la délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## Nouvelle contractualisation pour la valorisation des travaux d'économie d'énergie par des CEE

Mme BEVIERE rappelle la possibilité offerte au territoire de bénéficier de dotations privées pour valoriser en euros les économies d'énergie générées par les travaux d'amélioration énergétique des collectivités, dans le cadre de la convention passée en 2017 avec la société PME.

Cette opportunité vient du fait que le PETR est labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Le montant finalement alloué au Pithiverais est de 1 043 143 €.

Aujourd'hui, se pose la question de la poursuite de cette démarche, par ailleurs en lien avec le PCAET en cours d'élaboration.

Plusieurs offres ont été déposées auprès du PETR. Il s'agira, dans un délai rapide, de choisir le prestataire, si c'est le souhait des élus du Bureau.

La Présidente précise que les taux des CEE sont plutôt favorables et devraient le rester jusqu'à la fin de la période, qui court jusqu'en décembre 2021.

**Compte-tenu des fonds privés potentiels et de leur effet levier, les élus du Bureau sont favorables, à l'unanimité, pour poursuivre les démarches de CEE sur le territoire du PETR.**

## Recrutement d'un-e référent-e mobilité

La Présidente rappelle les difficultés pour faire émerger le projet de plateforme mobilité, dont le portage était envisagé initialement par la Mission Locale du Pithiverais, puis par l'association TRIaction. Le PETR semble aujourd'hui la structure la plus adaptée pour porter ce type de projet structurant.

Il s'agirait, dans un premier temps, de recruter la personne référente, de définir le programme d'actions à mettre en œuvre et les partenariats à développer, puis, dans un second temps, d'étudier les pistes de structuration les plus adéquates (PETR, association, chantier d'insertion, etc.).

Mme BEVIERE indique qu'une subvention régionale est possible, dans le cadre du dispositif « mobilité rurale », à hauteur de 50%. Des aides complémentaires sont envisageables, comme l'ADEME, mais sur une partie ciblée de cette action, c'est-à-dire ici en direction de la mobilité des salariés. Voir aussi si des aides via la démarche *Territoire d'industrie* sont possibles, comme le suggère M. BRUNEAU.

Des CEE peuvent également être mobilisés, comme d'autres dispositifs tels que A COTE.

A ce jour, 50% des dépenses d'animation peuvent être couvertes par la subvention de la Région, le solde restant à étudier précisément, et en fonction du projet mis en œuvre.

La question qui se pose donc est de savoir si les élus du Bureau sont favorables au portage de l'animation par le PETR, a minima pour une première année.

Mme FAUTRAT indique que cette démarche doit viser en premier lieu les jeunes et les personnes âgées.

**Compte-tenu du fait qu'à ce jour aucune structure locale ne souhaite ou ne peut porter cette démarche et considérant l'enjeu fort de la mobilité pour le Pithiverais, les élus du Bureau sont favorables, à l'unanimité, pour recruter un référent mobilité.**

Mme BEVIERE précise que ce point figurera à l'ordre du jour du prochain Bureau.

## Préparation du Comité syndical

Mme BEVIERE indique qu'à l'ordre du jour du Comité syndical à suivre, un point concerne une décision modificative du budget, liée au surcoût de l'enquête publique pour le SCoT. En effet, la rémunération des commissaires enquêteurs est plus élevée que prévue. Elle s'élève à plus de 22 000 €. Mme BEVIERE précise que les trois commissaires ont justifié de 150 vacations, ce qui est le triple par rapport à la démarche de SCoT initiale.

Le budget ne permettant pas de payer la totalité des sommes, un acompte a été versé à chacun des commissaires.

Pour information, le coût de la révision du SCoT s'élève à 174 125 € TTC (étude, publicité, enquête).

La Présidente rappelle que le PETR s'est engagé à produire la T0 (état des lieux de la consommation foncière à l'approbation du SCoT) dans les meilleurs délais.

La prestation complémentaire demandée à PIVADIS fait partie de la décision modificative, pour environ 3 000 € HT.

L'autre point principal du Comité syndical concerne le débat et le rapport d'orientations générales.

Autres points à aborder :

- Feuille de route de la CLE du SAGE Nappe de Beauce.

Dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme, l'Agence de l'eau Loire Bretagne conditionne l'accompagnement de l'animation à l'élaboration d'une feuille de route partagée entre l'agence de l'eau, la CLE et la structure porteuse du SAGE, soit le PETR. Cette feuille de route, établie pour une durée de 6 ans, identifie les priorités d'actions de la CLE et de la cellule d'animation (échéance 2021 et 2024) ainsi que les pistes de mutualisation entre les SAGE d'une part (SAGE Loir et SAGE Orge-Yvette), entre les autres SAGE et les contrats du territoire d'autre part.

La feuille de route a été rédigée par la cellule d'animation du SAGE, sur la base d'échanges avec les services de l'Agence de l'eau. Elle a été amendée par le bureau de la CLE le 19 septembre 2019 et a été validée par la CLE le 28 octobre 2019.

- Charte Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Mme BEVIERE rappelle que l'AESN conditionne aujourd'hui ses futures aides à la signature de la *déclaration d'engagement à contribuer à la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique*, comme cela avait été précisé lors du dernier Bureau. Il s'agira, en Comité syndical, d'autoriser la Présidente à signer cette déclaration.

- Avenant à la convention @ctes. Cet avenant est rendu nécessaire car le PETR a signé une convention avec le GIP RECIA, dont une partie concerne la dématérialisation des actes administratifs et financiers.

## Affaires diverses

- Guide du Routard.

Mme BEVIERE indique que la sortie officielle du guide est envisagée pour le 27 mai prochain. Le 25, les deux PETR organiseront une soirée de lancement, en présence de Philippe GLOAGUEN, créateur du Routard, et si possible, d'une personnalité locale comme au niveau national.

- Dates des réunions.

Le prochain Comité syndical se tiendra le 13 février à Dadonville. Un Bureau se tiendra le 6 février, soit une semaine avant, afin d'aborder les questions liées au budget. Un Bureau pourra se tenir en janvier, si besoin.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 16h55.

**Monique BEVIERE, Présidente**